

FACADES : ravalement

Soumis à autorisation suite à délibération du 20/06/2014

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404*

Formulaire Cerfa / Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

DP2 - Plan de masse en localisant les façades concernées par les travaux

DP7 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près)

DP8 - Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de loin)

DP11 - Descriptif précis des travaux en précisant les matériaux et les teintes utilisés pour chaque élément de façade (fournir le nuancier et les références des teintes projetées)

Attestation du respect du référentiel thermique

Attestation téléchargeable sur le site Grand Chambéry (fiche pédagogique n°3)
<https://www.grandchambery.fr/mes-demarches/pluihd/fiches-pedagogiques-et-attestations>

***Si isolation extérieure

DP4 – Plan en coupe sur façade avec intégration de l'isolation

***Si secteur sauvegardé (centre ancien) :

- La suppression des réseaux en façade est obligatoire
- Fournir un descriptif précis du mode opératoire
- Plans précis et cotés de toutes les façades (éléments patrimoniaux ou pas)

***pas d'enduit rustique, pas d'enduit écrasé (prescription sur toute la commune)

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD
(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information